



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS.

Présidence : Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS

Présents : Mesdames GENEVELLE, GOSSELIN, DUCHON, BULLIER, DULONGPONT, LOPES, ERMACORA, BRIEND, MECHIN.
Messieurs SAMAMA, CAPRONI, LEQUIN, MAROTTE.

Absents excusés : Madame BRAU donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Madame COUTON donne pouvoir à Monsieur MAROTTE.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame DUCHON.
Monsieur RIH.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 16

Réf : 2026/02/4 – OBJET : Présentation Budget Primitif 2026

Le Conseil d'Administration,

VU les articles R.123-16, R.123-17 et R 123-20 du Code de l'action sociale et des familles,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Décide avec 14 voix pour et 2 abstentions (Madame DULONGPONT et Monsieur CAPRONI) d'adopter le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2026, tel que détaillé ci-dessous :

A. La section de fonctionnement

- Le total des recettes s'élève à : 508 000.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 432 691.41 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 0.00 €
 - Le résultat reporté s'élève à 75 308.59 €

- Le total des dépenses s'élève à : 508 000.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 508 000.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 0.00 €
 - Le résultat reporté s'élève à 0.00 €

B. La section d'investissement

- Le total des recettes s'élève à : 116.44 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 0.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 0.00 €
 - Le résultat reporté s'élève à 116.44 €

- Le total des dépenses s'élève à : 116.44 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 116.44 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 0.00 €
 - Le résultat reporté s'élève à 0.00 €

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : 25.02.2026

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 23 février 2026

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École – Séance du 17 février 2026
Délibération n° 2026/02/4

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260217-2026-02-4-DE
Date de réception préfecture : 25/02/2026